



Rémunération discriminatoire

Par **dyedye70190**, le **30/06/2010 à 18:01**

Bonjour, je suis salarié Aide soignante dans une maison de retraite privé. j'ai été embauché le 04/10/2008 au taux horaire brut de 11.5Euros. les nouveau embauché au meme grade que le mien sont rémunéré au taux horaire brut de 12.5Euros. Mes employeurs ont t-ils le droit à une telle discrimination. La question leurs a été posé par le DP d'établissement, et la seule réponse orale a été un but d'attrait au poste proposé. Comment puis je négocier mon salaire pour arriver au meme tarif horaire (ce qui serait je trouve légitime). merci pour votre réponse.